



L'évolution de la cohabitation intergénérationnelle au Maroc : les solidarités privées mises à l'épreuve ?

Laurent Nowik, Saïd Azammam, Muriel Sajoux

► To cite this version:

Laurent Nowik, Saïd Azammam, Muriel Sajoux. L'évolution de la cohabitation intergénérationnelle au Maroc : les solidarités privées mises à l'épreuve ? . Colloque de l'Association Internationale des Démographes de Langue Française , Jun 2010, Genève, France. <halshs-01257139>

HAL Id: halshs-01257139

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01257139>

Submitted on 15 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

L'évolution de la cohabitation intergénérationnelle au Maroc : les solidarités privées mises à l'épreuve ?

Laurent NOWIK¹, Saïd AZAMMAM², Muriel SAJOUX³, Kaoutar HAMZAOU⁴

Au Maroc, la famille est un pilier de l'organisation sociale. Pendant longtemps, elle a été le principal lieu d'éducation et de socialisation, de production et de consommation, de solidarité, mais aussi d'échange entre les individus (El Harras, 2006). Cette organisation a conduit trois générations d'une même famille à partager le même habitat. Qu'en est-il aujourd'hui alors que la société marocaine a connu en quelques décennies de nombreux changements socio-démographiques et économiques ? La famille nucléaire gagne-t-elle du terrain sur la famille élargie ? Dans un contexte de fin de transition démographique, on sait que les marocains âgés seront plus nombreux dans le futur, qu'advient-il de leurs conditions de vie si la cohabitation intergénérationnelle devait décliner à l'instar des évolutions observées dans les pays industrialisés ? Ce scénario a-t-il d'ailleurs une chance de se réaliser ? (Loriaux, 2002)

Pour des raisons culturelles et religieuses, certaines valeurs traditionnelles d'entraide au sein de la famille marocaine restent fortes, mais le pays, notamment du fait des phénomènes migratoires et, plus globalement, de par sa participation à la mondialisation des échanges, côtoie également les valeurs occidentales où l'individualisme y est revendiqué. Aujourd'hui, certains jeunes marocains aspirent à plus d'autonomie à l'égard de leur famille. Dans quelques années, entretiendront-ils avec leurs parents et leurs grands-parents les mêmes relations que celles observées entre les générations actuelles ? Des changements de relations au sein des familles sont-ils déjà perceptibles ?

Ces interrogations sur les relations intergénérationnelles relèvent d'une problématique générale qui se posera dans l'ensemble des pays du Sud achevant leur transition démographique et où les systèmes de solidarité reposent en grande partie, voire quasi-exclusivement, sur les familles (Antoine et Golaz, 2010). Le cas particulier du Maroc illustre par conséquent d'autres situations qui se multiplieront dans les prochaines décennies, en Afrique et dans les régions du monde où une fécondité basse se met en place, où le nombre et la proportion de personnes âgées augmentent, où l'urbanisation connaît un développement continu.

Au Maroc, plus d'un habitant sur deux vit désormais en milieu urbain, dans des logements qui sont en moyenne de plus petite taille qu'en milieu rural et dont l'agencement est également différent. Par ailleurs, malgré les transformations économiques, le système marocain des retraites n'est pas encore arrivé à maturité, et couvre une moins grande part de la population âgée que ce n'est le cas en Algérie ou en Tunisie. Si l'existence d'un revenu de remplacement (de montants très variables selon les situations) pour une faible partie de la population âgée rend alors éventuellement possible la non cohabitation avec d'autres

¹ UMR CITERES, COST, Université de Tours

² CERED, Rabat

³ UMR CITERES, EMAM, Université de Tours

⁴ CERED, Rabat

membres de la famille, qu'en est-il de la grande majorité des personnes de plus de 60 ans (et de presque toutes les femmes âgées) qui n'auront jamais de pension retraite ?

Pour apporter des éléments de réponse à ces questions importantes pour l'avenir de la cohésion sociale au Maroc, nous indiquerons tout d'abord l'importance de la gérontocroissance attendue dans ce pays et les principales caractéristiques des personnes âgées⁵. Nous présenterons ensuite quelques sources d'informations permettant d'apprécier, du point de vue des personnes âgées, la cohabitation intergénérationnelle et son évolution récente. Enfin, dans une dernière partie, nous discuterons les résultats en montrant que, à côté de la famille élargie à trois générations, certes toujours prépondérante au Maroc, quelques tendances apparaissent et laissent envisager de futurs changements au sein des dynamiques familiales.

1- Vieillesse démographique attendu et caractéristiques des personnes âgées du Maroc : éléments de cadrage

Le Maroc a connu ces dernières décennies une forte augmentation de la longévité et une baisse rapide de la fécondité. L'espérance de vie est passée de 47 ans en 1962 à 72 ans aujourd'hui et l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) vaut désormais 2,3 enfants/femme sur l'ensemble du pays, alors qu'il s'établissait encore à 7,2 e/f en 1962⁶. Au demeurant, la fécondité marocaine est encore plus faible en milieu urbain où l'ICF est actuellement estimé à 2,1 e/f, soit une valeur comparable à celles observées dans les pays occidentaux ayant les plus fortes fécondités (par exemple Etats-unis, Irlande, France, Islande). Ces valeurs indiquent que le Maroc est bien en train d'achever sa transition démographique. Il en résulte des transformations importantes de la pyramide des âges : les personnes de 60 ans et plus ne représentaient que 4,3 % de la population du pays en 1960, elles comptent pour 8,1 % en 2010. Le Haut Commissariat au Plan du Maroc (HCP) prévoit une poursuite des tendances précédentes, lesquelles conduiront à dénombrier 5,8 millions de personnes de 60 ans et plus en 2030 (soit 15,4 % de la population nationale) contre 2,4 millions en 2004. La part des personnes très âgées, ayant 75 ans ou davantage, devrait également doubler d'ici 2030 pour approcher les 4 % de la population totale⁷. En 2050, si les tendances se confirment, un marocain sur quatre aura plus de 60 ans⁸.

Tableau 1 : Rétrospective et projections concernant les personnes âgées de 60 ans et plus au Maroc

	1982	2004	2030	2050
Effectif des 60 ans et plus (en millions)	1,3	2,4	5,8	10,9
Poids relatifs dans l'ensemble de la population marocaine	6,3 %	8 %	15 %	25 %

Sources : CERED et HCP

⁵ Dans cet article, l'expression « personnes âgées » désigne les « personnes âgées de 60 ans et plus ». Il s'agit d'un seuil démographique commun pour définir la tranche d'âge « la plus âgée » de la population (au Maroc ou ailleurs). A l'exception des personnes ayant des pensions retraite versées à partir de cet âge (et qui sont alors placées dans la catégorie des « inactives »), il faut rappeler que ce seuil est relativement arbitraire (au Maroc, un nombre conséquent de sexagénaires continuent de travailler après 60 ans), mais nous sommes contraints de l'utiliser puisque la majorité des informations statistiques opèrent à partir de ce repère.

⁶ Enquête à objectifs multiples 1961-1963. Ministère de la santé du Maroc.

⁷ HCP, Prospective Maroc 2030. Quelle démographie ? Cf. bibliographie en fin d'article.

⁸ CERED-HCP, 2005, *Démographie marocaine : tendances passées et perspectives d'avenir*, page 59.

Si le vieillissement de la population est logiquement engendré par la transition démographique, cette dernière résulte de l'interaction de multiples facteurs. Parmi ceux-ci, il convient de préciser que si le recul de la mortalité est indéniablement lié au développement socio-économique et à l'amélioration des conditions médico-sanitaires qu'a connus le Maroc, les ressorts de la baisse de la fécondité semblent plus complexes. Nous assistons parallèlement à un fort recul de l'âge moyen au premier mariage et à l'extension de la pratique contraceptive au sein du mariage. Ces faits sociaux ne sont pas uniquement liés au développement socio-économique mais sont aussi, pour partie, attachés aux difficultés croissantes que connaissent les jeunes adultes notamment en matière d'insertion professionnelle et d'accès à l'indépendance économique. La baisse de la fécondité résulte ainsi partiellement d'une « transition de pauvreté », notamment en milieu rural (Sajoux Ben Seddik, 2003). On sait par ailleurs que le contexte socio-économique marocain est marqué par de fortes disparités entre milieux de résidence, induisant une vulnérabilité accrue du monde rural, notamment en matière de santé (Sajoux, 2010). Ainsi, les difficultés économiques que peuvent connaître les jeunes adultes et les personnes âgées, associées aux problèmes de santé qui s'amplifient avec le vieillissement individuel (et dont la prise en charge nécessite des dépenses relativement coûteuses), sont aussi à considérer pour s'interroger sur le devenir des solidarités intergénérationnelles dont une forme possible est la cohabitation intergénérationnelle.

Plusieurs éléments, notamment issus de l'*Enquête Nationale sur les Personnes Agées* (ENPA) de 2006⁹, permettent de décrire les conditions de vie actuelles des personnes de 60 ans et plus, mais aussi de montrer les situations de vulnérabilité dans lesquelles se trouve une part importante de la population âgée au Maroc (Cf. Sajoux et Nowik, 2010). Dans le cadre d'une approche globale, nous indiquerons tout d'abord que, parmi les 60 ans et plus, les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes (52 % pour les femmes contre 48 % pour les hommes). Mais les deux populations se distinguent surtout du point de vue du statut matrimonial puisque, en raison de leur plus grande longévité et du remariage dont elles sont quasiment exclues socialement, les femmes de 60 ans et plus sont mariées dans trois cas sur dix (31 %) alors que les hommes le sont neuf fois sur dix (90 %). Dans la population féminine âgée, le célibat (définitif) est une situation exceptionnelle du fait de l'universalité du mariage et les divorcées sont rares (3,7 %) ; en revanche, les veuves sont majoritaires, dans deux cas sur trois (65,1 % d'après l'ENPA)¹⁰.

Outre cette grande différence entre hommes et femmes du point de vue du statut matrimonial, les conditions de vie et la place occupée par les uns et les autres dans les ménages diffèrent aussi. Ainsi, 94 % des hommes âgés sont déclarés « chef de ménage » contre seulement 37 % des femmes (valeur qui descend jusqu'à 27,5 % en milieu rural) ; et les femmes vivent dans des ménages de plus petite taille. C'est pour les ménages de toute petite taille que les différences entre hommes et femmes sont les plus marquées. 3,4 % des hommes âgés de 60 ans et plus vivent seuls contre 9,8 % des femmes du même groupe d'âge (et cette part augmente jusqu'à 12,5 % en milieu urbain) ; 10,3 % des hommes âgés et 14,8 % des femmes âgées vivent dans des ménages constitués de deux personnes. En outre, notons

⁹ L'enquête a été réalisée auprès de 3000 personnes âgées (2500 ménages) constituant un échantillon représentatif de la population nationale âgée de 60 ans et plus. La base de sondage a porté sur la liste des ménages ayant au moins une personne âgée de 58 ans et plus au moment du RGPH de 2004. Cf. Haut Commissariat au Plan (HCP), *Enquête Nationale sur les Personnes Agées*, Rapport d'enquête, 102 p., 2006 (rapport dactylographié téléchargeable sur internet ou à demander au CERED)

¹⁰ Et cette situation est ancienne pour de nombreuses femmes, puisque 67 % d'entre elles étaient veuves depuis au moins 10 ans au moment de l'enquête. Quand les hommes sont veufs (8,1 % dans l'enquête contre 65,1 % pour les femmes), ils le sont depuis moins d'un an pour un sur deux (48 %) tandis que les femmes ne sont que 7 % à connaître le veuvage depuis moins d'un an. La rapidité du remariage chez les hommes produit leur concentration dans cette modalité.

que ces ménages de 2 personnes ne sont pas nécessairement constitués d'un couple de personnes mariées, ni d'une proportion de couples similaire selon que la personne de référence est un homme ou une femme.

La poursuite d'une activité est une autre dimension caractéristique des personnes âgées vivant au Maroc : 29,6 % des personnes de 60 ans et plus ayant déjà exercé une activité professionnelle dans le passé étaient encore en activité au moment de l'enquête (40 % en milieu rural et 19 % en milieu urbain). Il s'agit majoritairement d'hommes, puisqu'au sein de la population masculine interrogée en 2006, 96 % avaient eu un emploi dans le passé contre 34 % des femmes.

Cette poursuite d'activité « aux grands âges » est certainement à mettre en lien avec le fait qu'au Maroc, comme dans la plupart des pays du Sud, avoir exercé un emploi dans le passé ne signifie pas que l'on va pouvoir bénéficier d'une pension de retraite une fois que l'on aura arrêté de travailler. Seulement le quart des personnes âgées ayant déjà travaillé (26,5 %) en bénéficient. Ces pensionnés se recensent d'abord chez les urbains (46,2 % des personnes âgées vivant en milieu urbain perçoivent une pension, contre 6,5 % seulement chez celles domiciliées en campagne) ; chez les hommes plutôt que les femmes (32 % des hommes en disposent contre 10 % des femmes), presque exclusivement auprès des anciens salariés, et un peu plus fréquemment chez les « jeunes » personnes âgées du fait de la *lente* montée en charge des régimes (27,5 % des 60-65 ans ont une pension contre 23 % des 75 ans et plus).

En considérant l'ensemble des personnes âgées et pas uniquement celles ayant déclaré avoir occupé un emploi, la proportion totale des personnes de 60 ans et plus, disposant d'une pension retraite est égale d'après l'ENPA à 16 %, hommes et femmes confondus. Mais outre le fait que seule une faible part des personnes âgées perçoit une pension retraite, il est à noter, compte tenu du niveau variable des pensions, que la perception d'une retraite ne donne pas automatiquement aux personnes âgées la capacité de vivre sans recevoir une aide matérielle ou financière d'un tiers. Notons enfin que 12,1 % des personnes ayant une retraite poursuivent *officiellement* une activité économique, contre 37,6 % n'en détenant pas.

La nature de l'activité professionnelle exercée au-delà de 60 ans (âge théorique où certains bénéficient d'une pension retraite) renseigne par ailleurs sur la nécessité de travailler pour une partie des personnes âgées. Après 60 ans, le salariat baisse ; les statuts « d'employeur » et surtout « d'indépendant » augmentent (respectivement 16,5 % et 71,1 % des actifs de plus de 60 ans au moment de l'enquête¹¹) ; plus d'une personne âgée active sur deux se situe dans le secteur agricole ; les emplois occupés sont relativement peu qualifiés. Avec quelques données supplémentaires, le rapport d'enquête de l'ENPA montre que les personnes qui travaillent après 60 ans sont avant tout créatrices de leur propre emploi, et que ce sont les besoins de subsistance, pour eux-mêmes ou leur ménage, qui les contraignent au maintien en activité.

Chez les personnes âgées, la solidarité familiale peut pallier le manque de ressources, mais le manque d'argent a des conséquences directes sur d'autres domaines. L'exemple de la santé l'illustre particulièrement. Parmi les personnes âgées ayant déclaré avoir été malades au cours des six derniers mois avant l'enquête, 55 % des hommes et 63 % des femmes n'ont pas pu avoir recours au système de santé faute d'argent. Parmi les individus ayant eu recours à un service médical, ce sont les enfants qui dans 4 cas sur 10 ont payé les soins (et plus fréquemment quand il s'agissait d'une femme âgée). Ces éléments soulignent la situation de vulnérabilité économique d'une grande partie des personnes âgées.

De ces quelques caractéristiques qui évoquent les conditions de vie des personnes de 60 ans et plus, il apparaît que la « vieillesse » au Maroc est une période de l'existence où la

¹¹ ENPA, Rapport d'enquête, p. 34.

vulnérabilité est manifeste. Cependant, les solidarités familiales sont traditionnellement fortes et permettent souvent d'amortir les conséquences de cette vulnérabilité. Elles le sont pour des raisons sociales et culturelles : la figure de l'aîné-e est encore valorisée, en particulier du côté des hommes du fait de la place morale qu'ils occupent dans les espaces privés et publics. Elles le sont aussi pour des raisons religieuses : c'est une obligation morale et spirituelle de prendre soin de ses parents âgés dans la religion musulmane. Enfin, c'est aussi le système économique domestique lui-même qui donne un statut honorifique aux personnes âgées, car même si elles ne sont pas fortunées, les personnes âgées sont propriétaires de leur habitat et une grande majorité d'entre elles accueillent à leur domicile un ou plusieurs de leurs enfants adultes. De plus, elles peuvent participer à la production de services en direction de leur entourage, notamment en gardant leurs petits-enfants. La cohabitation intergénérationnelle est donc un aspect central de l'organisation familiale qui permet aux personnes âgées de vieillir à domicile, alors que les politiques publiques de la vieillesse sont encore balbutiantes. Nous allons à présent tenter de caractériser cette cohabitation intergénérationnelle, en regardant si le modèle de la famille élargie multigénérationnelle demeure la référence, et, plus généralement, comment évoluent les configurations familiales. La question sous-jacente à cette analyse est d'interroger l'impact possible de la gérontocroissance sur les dynamiques familiales. La croissance du nombre de personnes âgées, et à terme du nombre de personnes *très âgées*, peut-elle entraîner des changements dans les structures familiales ?

2- Structure des ménages au Maroc et relations intergénérationnelles : une relative continuité

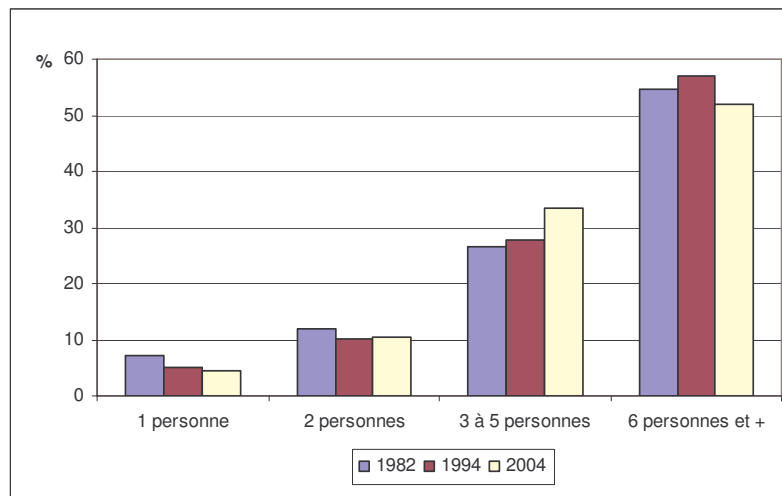
Pour tenter d'apprécier la nature - et son évolution - des relations intergénérationnelles au sein d'un même ménage, nous utilisons ici les données tirées des trois derniers recensements (1982, 1994 et 2004) et de l'ENPA (2006). A partir de ces sources, nous proposons trois approches différentes. Nous verrons que les résultats obtenus se complètent et constituent un faisceau d'indications permettant d'apprécier la cohabitation intergénérationnelle au Maroc.

2.1- La taille des ménages dans lesquels vivent les personnes âgées

La première remarque qui s'impose est qu'au fil des différents recensements de la population on a toujours une personne âgée de 60 ans et plus sur deux qui réside dans un ménage de six personnes et plus. Ces situations sont plus fréquentes en milieu rural (59 %) qu'en milieu urbain (45,4 %), tout en restant toujours relativement plus importantes quand la personne âgée est un homme.

L'examen de l'évolution de la part des personnes âgées appartenant à cette catégorie de ménages permet de constater une hausse au cours de la période 1982-1994, en passant de 54,6 % en 1982 à 57 % en 1994, suivie d'une baisse jusqu'en 2004 où la proportion enregistrée est de 51,8 %. Ce recul de 5,2 points entre 1994 et 2004 de la part des ménages de taille élevée a profité aux ménages de taille comprise entre 3 et 5 personnes, particulièrement en milieu urbain, où leur proportion est passée de 30,0% en 1982 à 31,2 % en 1994, puis 38,4 % en 2004.

Graphique 1 : Evolution de la taille des ménages composés d'au moins une personne âgée de 60 ans ou plus



Source : Maroc RGPH 1982 / 1994 / 2004

Parmi les ménages comportant au moins une personne âgée, les ménages composés de 1 ou 2 personnes sont donc peu répandus, même si les ménages de taille 2 sont en augmentation de 50.000 unités entre 1994 et 2004 (la deuxième personne du ménage n'est pas nécessairement le/la conjoint/e). Quant aux ménages composés d'une seule personne, le graphique 1 révèle que leur proportion est en baisse (7,1% en 1982 à 5,1% en 1994 et 4,5% en 2004). Pour autant, leur nombre absolu augmente : les ménages de taille 1 s'accroissent d'environ 16.300 unités entre 1994 et 2004. On remarque sur cette dernière période intercensitaire qu'ils augmentent en ville (+ 17.100) alors qu'ils diminuent dans les zones rurales (-800).

En conséquence, cette première approche ne montre pas une atténuation flagrante de la cohabitation intergénérationnelle, même si ce n'est pas exactement ce qui est mesuré ici.

Une des critiques que l'on peut faire à cette statistique est qu'elle tend à individualiser la personne âgée au sein d'un ménage, alors que plusieurs personnes âgées peuvent vivre au sein d'un même ménage.

2.2- La statistique des « chefs de ménage »

A partir des données des recensements marocains, une autre approche peut s'appuyer sur le repérage des « chefs de ménage ». Mais si cette statistique rend assez bien compte des hommes (rappelons qu'en 2004, les hommes âgés sont déclarés « chefs de ménage » dans 94 % des cas), a contrario, elle ne dit rien de ceux qui ne sont pas « chefs de ménage », et qui s'avèrent, comme indiqué plus haut, surtout des femmes : seulement 37 % des femmes de 60 ans et plus sont « chefs de ménage », et il s'agit de veuves dans 87 % des cas.

Au dernier recensement marocain (2004), 81,3 % des chefs de ménage âgés (donc surtout des hommes), vivaient avec au moins un de leurs enfants, proportion en progression depuis 1994 où cette situation était partagée par 76,9 % des chefs de ménage. Cependant, en vieillissant, les probabilités de vivre une situation de cohabitation intergénérationnelle, en qualité de « chef de ménage », diminuent : en 2004, 83,3 % de l'ensemble des chefs de ménage âgés de 60 à 74 ans vivent avec au moins un enfant, et 73,5 % pour ceux âgés de 75 ans et plus. Cette tendance s'observe, que les chefs de ménage soient des hommes ou des femmes, mais elle est plus marquée chez les femmes. Ainsi, parmi les femmes chefs de

ménage, une sur deux (50,1 %) ne réside pas avec au moins un enfant, alors que les hommes chefs de ménage ne sont que 19,2 % dans cette situation.

Ces chiffres ne démontrent pas que la baisse de la cohabitation avec les enfants soit inexorable en vieillissant, les résultats de l'ENPA signalant que le statut de chef de ménage peut se perdre quand l'âge augmente (il s'agit seulement d'une déclaration au moment du recensement), même quand la cohabitation intergénérationnelle se maintient.

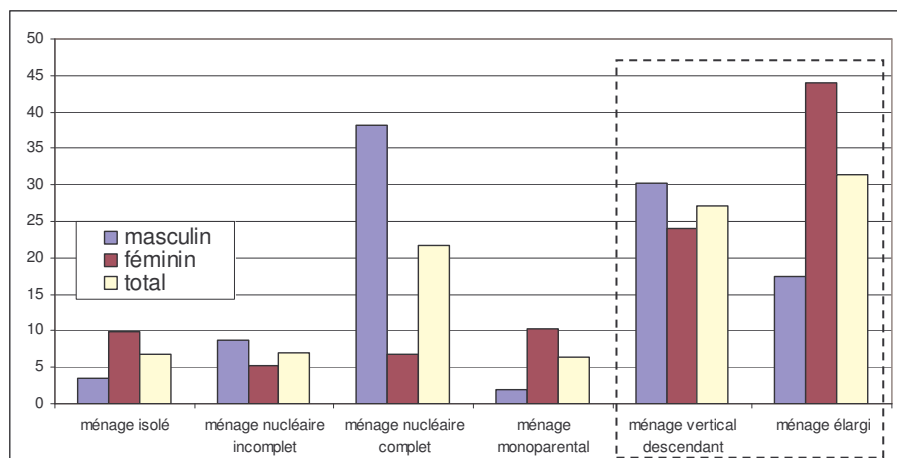
Plus généralement, la cohabitation intergénérationnelle fréquente entre le chef de ménage et au moins l'un de ses enfants demeure le constat essentiel que nous puissions tirer de ces données, mais la conclusion doit être prudente concernant les femmes âgées chefs de ménage, qui, comme l'ensemble des femmes de 60 ans et plus (détenant ou non le statut de chef de ménage) connaissent plus fréquemment que les hommes des situations familiales *sans cohabitation* avec les enfants ou d'autres membres de la famille. Tout en étant minoritaires, ces situations conduisent plus souvent les femmes à un moindre entourage familial, alors que la famille au Maroc est la première forme d'assurance contre les risques consubstantiels au vieillissement physiologique.

Pour finir, il ne semble pas pertinent d'accorder une trop grande importance à la statistique des chefs de ménage, car cette catégorie purement déclarative est le reflet de pratiques sociales au sein du ménage liées à la place des aîné-e-s dans les familles. Construite socialement, elle est susceptible de fluctuer au cours du temps et en fonction de l'âge, et par conséquent ne permet pas d'apprécier les conditions de vie *de l'ensemble* des personnes âgées.

2.3- Les données de l'enquête du CERED en 2006.

Une troisième approche des arrangements familiaux est possible avec les données de l'ENPA, où la structure des ménages est connue pour l'ensemble des personnes âgées, sans tenir compte du statut de « chef de ménage ». La typologie des ménages choisie dans le cadre de cette enquête permet de mettre en évidence des cohabitations entre les parents (âgés) et leurs enfants au sein du groupe domestique.

Graphique 2 : Répartition des hommes et des femmes âgés de 60 ans et plus par type de ménage



Source : ENPA 2006 – Effectifs pondérés

Légende de la composition des ménages :

- 1 - **Ménage isolé** : la personne âgée (de 60 ans ou plus) vit seule
- 2 - **Ménage nucléaire incomplet** : personne âgée de référence et son (sa) conjoint(e)
- 3 - **Ménage nucléaire complet** : personne âgée de référence et son (sa) conjoint(e) et au moins un enfant célibataire
- 4 - **Ménage monoparental** : personne âgée de référence et au moins un enfant célibataire

5 - **Ménage vertical descendant** : personne âgée de référence et éventuellement son (sa) conjoint(e) (Génération 1), et au moins un enfant non célibataire et éventuellement son (sa) conjoint(e) (Génération 2), et éventuellement des petits enfants (Génération 3).

6 - **Ménage élargi** : Même configuration que le type précédent auquel s'ajoute toute autre personne ayant ou pas un lien familial avec la personne de référence (par exemple un frère de la personne âgée qui vit dans la même unité domestique, avec éventuellement sa conjointe, et leurs enfants... ; d'autres personnes sans lien).

Ces données extraites de l'ENPA indiquent que les ménages isolés (donc les personnes âgées vivant seules) concernent 10 % des femmes âgées et 3,4 % des hommes âgés en 2006. Ces valeurs sont conformes aux données du recensement de 2004 (Cf. § 2.1.). Les données de l'ENPA révèlent également que les situations de cohabitation entre la personne âgée et au moins l'un de ses enfants l'emportent largement sur les situations où aucun enfant (adulte) n'est présent au sein du ménage. Si l'on s'intéresse à la cohabitation des personnes âgées avec des enfants non célibataires, celle-ci s'élève à 58,4% (en comptabilisant les ménages de type « verticaux descendants » et « élargis »). Dans six cas sur dix, une personne âgée vit donc dans un ménage réunissant au moins deux générations ce qui permet de penser que la proportion de personnes âgées vivant dans des ménages comportant trois générations est elle-même élevée, mais la typologie retenue ici ne nous permet pas de la déterminer précisément.

Avec ces données, il est indéniable, une nouvelle fois, que les situations de cohabitation intergénérationnelle demeurent majoritaires au Maroc, même si le genre de la personne âgée et son statut matrimonial (lui-même corrélé au genre) sont des variables qui influent sur la structure du ménage dans lequel vit la personne âgée (Cf. Graphique 2).

A ce stade, ces trois approches tendent globalement à confirmer la suprématie du modèle familial traditionnel marocain multigénérationnel et elles ne permettent pas d'enregistrer une évolution significative des configurations familiales. Il faudrait pour cela avoir des données comparables entre celles extraites du recensement et de l'ENPA (ce qui n'est pas possible car la structure du ménage n'est analysable dans le recensement qu'à partir du « chef de ménage ») ; il faudrait également étudier plus en détail la diversité des structures familiales, les décrire avec plus de six catégories. Par conséquent, on pourrait en conclure que rien ne change dans les configurations familiales, et que la cohabitation intergénérationnelle est immuable. En réalité il y a d'autres informations dans les recensements ou dans l'ENPA qui montrent qu'il existe, derrière l'apparente continuité des situations, d'autres mécanismes à l'œuvre qui, soit tendent à renforcer la cohabitation entre générations, soit à la limiter, ou, à tout le moins, fournir des signes avant-coureurs de changements dans les configurations familiales.

3- Quelques indices d'une évolution plus sous-jacente de la structure des ménages et des relations intergénérationnelles

3.1- Des facteurs socio-économiques qui semblent nourrir le maintien de la cohabitation

Si la taille des ménages comportant au moins une personne âgée change peu au Maroc depuis 1982, si l'évolution de la structure des ménages présente seulement quelques frémissements, il existe cependant d'autres variables qui caractérisent les ménages et qui connaissent des évolutions intéressantes. Il en est ainsi de la part des individus de 15 à 59 ans déclarés chômeurs, qui vivent dans des ménages composés d'au moins une personne âgée. Elle augmente considérablement entre 1982 et 2004 (Cf. Tableau 2). Ainsi, en milieu urbain, alors que moins de 12 % des 15-29 ans étaient en situation de chômage en 1982, ce chiffre a plus que doublé en une vingtaine d'années atteignant 25 % en 2004. Au sein de la population

des 30-59 ans, la part de personnes au chômage a triplé entre ces deux dates, passant de 5 à 16,1 %.

Ces éléments suggèrent d'émettre l'hypothèse que le maintien de la cohabitation intergénérationnelle à un niveau élevé tient en partie aux difficultés d'accès à l'emploi des personnes d'âges actifs. Ce qui revient à dire qu'il n'est pas exclu que les difficultés économiques des adultes au chômage soient propices à la cohabitation entre les générations, qui jouerait alors un rôle amortisseur des difficultés économiques rencontrées par certains membres du ménage.

Tableau 2 : Part des adultes au chômage dans les ménages comptant au moins une personne âgée (%)

Age des adultes	Milieu de résidence	1982	1994	2004
15-29 ans	Urbain	11,8	23,2	25,0
	Rural	8,3	10,5	8,1
	Total	9,9	16,5	16,0
30-59 ans	Urbain	5,0	11,7	16,1
	Rural	2,7	3,4	4,3
	Total	3,6	7,6	10,8

Source : RGP 1982, 1994, 2004

L'augmentation de la part des personnes célibataires dans les ménages où réside au moins une personne âgée est un autre élément à intégrer à la liste des changements susceptibles de révéler une évolution des structures familiales. Le taux de célibat a par exemple été multiplié par plus de 4 entre 1982 et 2004 pour les 30-59 ans qui vivent en cohabitation avec au moins un parent âgé (Cf. Tableau 3). Cette forte augmentation peut résulter des difficultés socio-économiques rencontrées par les adultes qui, confrontés au chômage ou à la précarité dans l'emploi, hésitent à s'engager à fonder une famille. Ces éléments sont de nature à conforter l'hypothèse précédente.

Tableau 3 : Taux de célibat (%)

	1982	1994	2004
15-29ans	65,8	76,5	78,1
30-59ans	7,6	21,6	32,2

Source : RGPH 1982, 1994, 2004

3.2- La ville se distingue de la campagne

Il existe aussi des informations intéressantes en comparant les milieux de résidence. Sur de nombreux indicateurs ayant trait aux familles, le milieu urbain se distingue en effet du milieu rural. En premier lieu, on constate qu'entre 1982 et 2004, la taille moyenne des ménages comportant au moins une personne âgée a beaucoup plus fortement baissé en ville qu'en milieu rural (Cf. Tableau 4).

Tableau 4 : Taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence (en nombre de personnes)

	1982	2004
Urbain	5,9	5,3
Rural	6,6	6,5

Source : RGPH 1982, 2004

A partir de l'ENPA, on apprend aussi que la part des personnes âgées vivant seules est deux fois plus fortes en ville (4,4 % en milieu rural contre 8,9 % en milieu urbain), et que les ménages élargis composés d'au moins un parent âgé et d'au moins un enfant marié sont moins fréquents en ville qu'à la campagne. La différence est très significative avec 15 points de moins observés en ville (66% en milieu rural contre 51,4 en milieu urbain).

Ces constats contredisent l'hypothèse d'une invariabilité temporelle de l'institution famille au Maroc. C'est en ville que semblent se concentrer les changements susceptibles d'atténuer la cohabitation intergénérationnelle, et on peut supposer que ces évolutions se diffuseront dans l'ensemble du pays, à plus ou moins long terme.

3.3- Une évolution des comportements

En comparant les retraités ou pensionnés aux autres personnes âgées, on obtient un autre élément qui va dans le sens d'une transformation des comportements vis-à-vis de la cohabitation entre générations. On constate en effet, grâce à l'ENPA, que les personnes âgées sont deux fois plus nombreuses à vivre en couple (sans enfants) quand elles sont détentrices d'une pension retraite (ou de rentes).

Le fait de vivre en couple, sans cohabitation avec d'autres membres de la famille (et donc a priori sans échange de services quotidiens avec d'autres membres de la famille), semble de la sorte une possibilité socialement plus ouverte pour les personnes qui disposent d'un revenu de remplacement après avoir arrêté le travail (revenu qui autorise de surcroît la cessation d'activité plutôt que la poursuite d'activité jusqu'à un âge avancé).

Tableau 5 : Proportion de personnes âgées en fonction du type de ménage et de la perception ou non d'une pension retraite

	Personnes vivant en couple sans enfant	Personnes vivant avec au moins un enfant non célibataire
avec retraite	11,5 %	41,9 %
sans retraite	6,1 %	55 %

Source : ENPA 2006

Dernier élément, les personnes âgées vivant seules (6,7% de l'ensemble) sont beaucoup plus "jeunes" en milieu urbain que celles vivant seules en milieu rural (Cf. Tableau 6). Tout en étant peu nombreuses, ces personnes pourraient donc annoncer de nouveaux comportements qui caractériseront les générations futures, allant dans le sens d'une moindre cohabitation intergénérationnelle.

Tableau 6 : Part des 60-69 ans parmi les personnes âgées vivant seules

	Masculin	Féminin	Total
Urbain	65,4%	46,1%	51,0%
Rural	23,6%	43,0%	38,5%

Source : ENPA 2006

Conclusion

Il est malaisé en 2010 d'affirmer que la cohabitation intergénérationnelle s'affaiblit au Maroc. La famille marocaine joue toujours un rôle très important dans la prise en charge des personnes âgées, bien que le nombre de personnes âgées augmente. Et pour répondre à la question que nous posons dans le titre de notre communication, il faut reconnaître que les solidarités privées continuent de s'exprimer au bénéfice des personnes de 60 ans et plus. Pour le moment, le vieillissement démographique au Maroc ne semble donc pas remettre en cause le contrat social intergénérationnel, d'autant que ces solidarités s'exercent aussi au bénéfice des jeunes et adultes en situation de précarité.

Il reste qu'une partie des personnes âgées vivent *seules* ou *en couple*. Elles sont encore relativement peu nombreuses au Maroc mais, même à proportion identique, il est certain que ces groupes domestiques de petites tailles seront numériquement plus importants à l'avenir du fait de la gérontocroissance. Aussi, ces personnes âgées ne cohabitent pas avec d'autres membres de leur famille, elles ne peuvent pas recevoir *en permanence* leur soutien. C'est notamment le cas de l'assistance susceptible d'être apportée par les enfants, puisqu'on sait qu'ils sont les premiers pourvoyeurs d'une aide matérielle ou financière auprès des parents.

Ces personnes âgées « non cohabitantes » présentent-elles une plus grande vulnérabilité face au vieillissement ? Cette question est essentielle car les enjeux du vieillissement démographique dans les pays où les politiques publiques de la vieillesse sont faibles posent inévitablement la question de la prise en charge des aîné-e-s dans la sphère privée.

A l'issue de cette communication, et en considérant que notre réflexion devra se poursuivre pour apporter des précisions aux premiers résultats, il ressort qu'il existe au moins deux groupes minoritaires de personnes âgées, plus souvent repérés en milieu urbain, qui ne vivent pas des situations de cohabitation multigénérationnelle :

- le groupe des personnes ayant les possibilités d'assumer le fait de vivre seul ou en couple, qui ont un capital économique et un capital scolaire supérieurs à la moyenne des marocains. Ces personnes sont peu nombreuses, mais elles vivent à l'abri de la pauvreté et de l'isolement. Il conviendrait de mieux connaître les déterminants qui les ont conduits à s'éloigner des solidarités primaires ;

- et le groupe des personnes qui « subissent » cette situation de non-cohabitation pour des raisons familiales et sociales à mieux appréhender. Les femmes sans conjoint sont ici les plus nombreuses. Nous avons montré qu'elles cumulent plusieurs handicaps sociaux et économiques que renforce encore leur isolement. La situation de cette population est déjà préoccupante, mais dans un proche avenir, le vieillissement démographique et la baisse de la fécondité renforceront les situations d'isolement de personnes âgées qui risquent de cumuler leur isolement social *avec des pertes d'autonomie*.

Pour terminer, il faut indiquer qu'il n'est pas simple d'apprécier la cohabitation intergénérationnelle au travers des grandes enquêtes nationales. La poursuite de ce travail devra passer par une analyse plus fine des configurations familiales au Maroc et des solidarités intergénérationnelles, en rendant comparables plusieurs sources de données. La recherche des arguments susceptibles de confirmer l'émergence de nouvelles négociations familiales nécessitera le recours à des approches quantitatives et qualitatives pour apprécier plus finement les déterminants de la cohabitation ou de la non-cohabitation entre les générations, du point de vue des personnes âgées, *mais aussi du point de vue des plus jeunes*. La cohabitation intergénérationnelle que nous observons n'est pas nécessairement le modèle familial idéal si on se rend compte qu'une partie des cohabitants sont contraints d'accepter ce

mode de vie, en raison de l'absence de pensions retraite (ou de leur faible niveau) *pour les plus âgés*, ou de difficultés d'insertion professionnelle *pour les jeunes adultes*. Le milieu urbain, parce qu'il incarne la « modernité » mais aussi l'éloignement avec les réseaux de solidarité primaire, apparaît ici comme un lieu particulièrement intéressant à étudier, car il permet d'observer la montée des formes familiales *choisies* par certains et *subis* par d'autres.

Bibliographie

- Antoine P. Golaz V. [2010], « Vieillir au Sud : une grande variété de situations », *Autrepart* 1/2010 (n° 53), pp. 3-15.
- CERED [1996], *Famille au Maroc : les réseaux de solidarité familiale*, Rabat, 341 p.
- CERED [1997], *Situation et perspectives démographiques du Maroc*, Direction de la Statistique, Rabat, 315 p.
- CERED [1998], *Population et développement*, 459 p.
- CERED – HCP [2005], *Démographie marocaine : tendances passées et perspectives d'avenir*, (Rapport thématique 50 ans de Développement Humain), 96 p.
- CERED – HCP [2007], *Projections de la population du Maroc par milieu de résidence 2005-2030*, 39 p.
- Dupuis J.-M., El Moudden C. et Petron A. [2009], "Démographie et retraite au Maghreb", *Connaissance de l'emploi*, n°65, mai, publication du CEE (Centre d'Etudes de l'Emploi), 4 p.
- El Harras M. [2006], "Les mutations de la famille au Maroc", in *Maroc, 50 ans de développement humain - perspectives 2025*, pp. 105-129.
- El Youbi A. [2002], "La cohabitation intergénérationnelle et la prise en charge des personnes âgées au Maroc", in *Jeunesses, vieillesse, démographies et sociétés*, sous la dir. de F. Gendreau et D. Tabutin, Academia-Bruylant/L'Harmattan, pp. 255-273.
- Haut Commissariat au Plan (HCP) [2005], *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004. Rapport national - Caractéristiques Démographiques et Socio-Economiques*, 166 p.
- HCP [2006], *Prospective Maroc 2030 – Quelle démographie ?*, 75 p.
- HCP [2008], *Enquête Nationale sur les Personnes Agées au Maroc 2006*, 87 p.
- Loriaux M. [2002], "Vieillir au Nord et au Sud : convergences ou divergences ? " in *Jeunesses, vieillesse, démographies et sociétés*, sous la dir. de F. Gendreau et D. Tabutin, Academia-Bruylant/L'Harmattan, pp. 25-42.
- Sajoux Ben Seddik M. [2003], "Le malthusianisme de pauvreté dans le monde rural marocain : une stratégie implicite de mise à niveau socio-économique ?", in Henri Regnault (dir.), *Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques*, Coll. *Emploi, Industrie et Territoire*, Paris, L'Harmattan, pp. 177-192.
- Sajoux M., Nowik L., [2010], "Vieillissement de la population au Maroc : réalités d'une métamorphose démographique et sources de vulnérabilité des aîné(e)s." In *Autrepart* N°1 (53) - *Vieillir au Sud*, pp. 17-34.
- Sajoux M. [à paraître en 2010], "Démographie, Vulnérabilité socio-économique et Santé. Eléments de comparaison entre milieu rural et milieu urbain au Maroc." in Aboussad A., Cherkaoui M., Vimard P. (éd.), *Santé et vulnérabilités au Maroc*, El Watanya.